



## Accident prise en charge assurance

-----  
Par dauphin 76

bonjour, j'ai eu un accident avec ma voiture non responsable. les reparations risques de durer 1 a 2 mois? puis je avoir un vehicule pendant ces deux mois payer pas l'assurance adverse. de plus j'ai une lld l'assurance doit ellec prendre en charge les frais de location.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
La voiture accidentée vous appartient ou bien elle appartient au loueur ?  
Il faut relire les contrats d'assurance et de location.

-----  
Par chaber

bonjour  
La voiture accidentée vous appartient ou bien elle appartient au loueur ?  
Il faut relire les contrats d'assurance et de location.

Rien à voir si le véhicule est réparable

Sans aucune responsabilité la victime a droit à l'indemnisation de la location de voiture

Un exemple

Monsieur Philippe S. (domicilié dans le Rhône), membre d'Automobile Club Association depuis 2021, a été victime d'un accident de la circulation. Il a été indemnisé pour les dommages causés à son véhicule. Cependant, son véhicule a dû être immobilisé jusqu'à sa réparation. Conformément à son contrat d'assurance, l'assureur de Monsieur S. a pris en charge la location d'un véhicule de remplacement mais seulement pendant 3 jours. De plus, une fois qu'il a reçu l'accord pour les réparations, le garagiste lui a gracieusement prêté un véhicule de courtoisie. Toutefois, dans l'intervalle, Monsieur S., ayant besoin de se déplacer, a dû prendre à sa charge la location d'un véhicule.

Puisque Monsieur Philippe S. n'est pas responsable de l'accident et que ces frais de location sont en lien direct avec celui-ci, le Service juridique de l'Automobile Club Association est intervenu auprès de la compagnie d'assurance pour lui demander de les prendre en charge. Celle-ci a répondu favorablement à la requête du juriste : elle lui a remboursé le montant de la location du véhicule, soit 385,44 ?.